



06/10/2021 15:14:15

Congé du "proche aidant": moins de 5.000 bénéficiaires depuis un an

Moins de 5.000 personnes ont bénéficié depuis un an d'un "congé proche aidant" pour s'occuper pendant trois mois maximum d'un proche âgé ou handicapé, a indiqué mercredi la secrétaire d'Etat chargée du handicap Sophie Cluzel, concédant que les démarches pour l'obtenir devaient être "simplifiées".

"C'est très peu. On pense que ça pourrait être trois ou quatre fois plus", a commenté Mme Cluzel sur Sud Radio, où elle était interrogée à l'occasion de la "journée des aidants".

Instauré il y a un an, ce congé indemnisé 52 euros net par jour pour une personne seule n'est "pas assez connu" et doit être davantage promu par les entreprises, selon elle. "C'est à elles de porter cette annonce, de dire (aux salariés) +vous pouvez nous en parler, on vous accompagnera+", a souligné Mme Cluzel.

"Il y a une réticence au sein de son entreprise à se déclarer aidant et à le demander", a-t-elle déploré, promettant de "simplifier les choses", sans plus de précision.

Selon la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), plus de 15.900 demandes de congé proche aidant ont été déposées depuis un an, mais la plupart ne rentraient pas dans les critères d'attribution.

Car les règles encadrant le dispositif sont "trop restrictives" et ne permettent pas de "s'adapter pas à la réalité de tous les aidants", estime Morgane Hiron, la déléguée générale du collectif associatif "Je t'aide".

Le collectif demande en conséquence qu'il dure plus longtemps, soit mieux indemnisé, et que ses critères d'accessibilité soient élargis. Actuellement, il peut être octroyé pour assister une personne âgée en perte d'autonomie ou handicapée, mais pas atteinte d'une maladie grave, par exemple.

ab/lum/dch